



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel d'intendance et d'administration

Question écrite n° 64356

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnels administratifs exerçant dans les collèges et les lycées. Le syndicat de l'administration et de l'intendance a lancé un plan national d'actions sur les revendications de ces personnels. Les gestionnaires de ces établissements scolaires, dont l'augmentation des tâches et les nouvelles missions ont rendu les conditions de travail difficiles, souhaitent être considérés comme de véritables adjoints du chef d'établissement, au même titre que les adjoints pédagogiques, avec revalorisation de leur régime indemnitaire. En effet, toute la logistique de l'acte éducatif est organisée par ces gestionnaires, qui en ont la responsabilité et dont les missions ont été précisées par la circulaire du 6 février 1997. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à l'ouverture des négociations sur l'ensemble des régimes indemnitaires de ces personnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64356

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4189